



ÉLECTIONS CNRACL 1^{er} AU 15 MARS 2021

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CNRACL : NOTRE CAISSE DE RETRAITES NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE

Voter CGT

c'est assurer l'avenir de notre système de retraites solidaire par répartition

Créée par l'ordonnance 45-993 du 17 mai 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) couvre les risques « vieillesse » et « invalidité » des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Ce régime fonctionne selon le principe de la répartition : les cotisations des actifs fonctionnaires hospitaliers et territoriaux (dont les contributions des employeurs) assurent le paiement des pensions. **C'est donc un système intergénérationnel solidaire avec des prestations définies.** Tout le contraire de ce qui est contenu dans la réforme portée par le président Macron avec un système de retraite par points pour diminuer le montant des pensions au fil des années.

Voter CGT

c'est refuser la réforme régressive des retraites et la liquidation de la Fonction publique

Le projet défendu par le gouvernement impose une règle « budgétaire » : les dépenses consacrées aux retraites seraient plafonnées à 14 % du PIB, pour ne pas toucher aux finances des très riches ! Dans les prochaines années, la part des retraités.e.s dans la population va augmenter et, sous pression du grand patronat, le gouvernement choisit la baisse des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite aux dépens de l'emploi des jeunes. La référence ne serait plus la rémunération des 6 derniers mois, mais celle de l'ensemble de la carrière : les pensions perdraient environ 15 à 25 % ! Le statut de la Fonction publique et la CNRACL sont donc intrinsèquement liés, c'est aussi un des enjeux de ce projet d'accélérer la privatisation d'une grande partie de la Fonction publique.

Voter CGT

c'est améliorer et consolider notre régime de retraites par répartition

Pour assurer le financement des retraites il faut : augmenter les cotisations en revalorisant la valeur du point d'indice, intégrer les primes dans le traitement indiciaire, titulariser les contractuel.le.s en interdisant les temps non complets non volontaires, souvent précaires et donc augmenter les effectifs d'agents statutaires afin d'assurer l'accès à toutes et tous à des services publics de qualité. Il faut également modifier la répartition des richesses en faveur du travail et dégager des ressources supplémentaires en taxant les stock-options et les revenus financiers.

Voter CGT

c'est assurer un droit effectif au départ à partir de 60 ans sans décote

en intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage et garantir à chacun.e une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion de 75 % de la pension du.de la conjoint.e décédé.e.

Voter CGT

c'est confirmer l'utilité du Fonds National de Prévention (FNP)

Financé par un prélèvement de 0,1 % sur les contributions retraites perçues par la CNRACL, l'originalité de ce fonds est de travailler le lien entre prévention et régime de retraites. Les missions du FNP sont :
- de recenser, à travers le logiciel Prorisq, les données accidents de travail-service/maladies professionnelles ou à caractère professionnel au sein d'une banque nationale de données. Depuis des années, la CGT revendique auprès des tutelles de rendre obligatoire l'utilisation de Prorisq et qu'il soit géré par la CNRACL. Ces éléments statistiques doivent permettre de mettre en place une politique nationale de prévention.
- de participer au financement de démarches de prévention permettant d'aider à l'amélioration des conditions de travail des agent.e.s.
- d'élaborer des recommandations d'actions. Les interventions de la CGT ont permis de financer une recherche-action sur le travail en EPHAD, un travail sur le métier d'ATSEM, une étude pour démontrer la dangerosité et la toxicité des fumées d'incendie. Ainsi, une nouvelle cagoule d'intervention pour les sapeurs-pompiers a été mise au point permettant de retenir les particules fines des fumées d'incendie...

Voter CGT

c'est maintenir et regagner le droit au départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre

Depuis des années, les gouvernements successifs remettent en cause, par idéologie, l'application de ce droit. La réforme de 2010 dite « droit d'option » a entraîné la perte de la reconnaissance de la catégorie active pour de nombreux.euses agent.e.s, comme les infirmier.ère.s, égoutiers par exemple. Or, ce dispositif permet de reconnaître la pénibilité et la dangerosité de certains métiers présentant « un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles ». Une liste a été établie en 1969. En effet, certains métiers sont pénibles à exercer et dangereux pour la santé et il paraît impossible d'en réduire les expositions. Il faut donc maintenir une reconnaissance collective en élargissant ce mécanisme, notamment dans la Fonction publique territoriale. Les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux ont à cœur d'être aux côtés de leurs concitoyen.ne.s touché.e.s par la pandémie actuelle, il est temps d'élargir la possibilité de départ anticipé à davantage d'agent.e.s, permettant ainsi de compenser les dégâts causés par le travail.

Voter CGT

c'est aussi conserver et revendiquer une meilleure application de la réglementation relative à l'invalidité

Il est constaté une augmentation régulière et continue des départs en invalidité (entre 2009 et 2017 +38 %), due à la détérioration des conditions de travail, mais aussi au relèvement de l'âge d'ouverture des droits intégré dans les différentes réformes de retraite. Avant une mise à la retraite pour invalidité, l'agent.e doit bénéficier de tous ses droits statutaires. Toute mesure tendant au reclassement d'un.e agent.e doit être recherchée par son employeur.

L'avenir de nos retraites est un enjeu trop important pour se réfugier dans l'abstention ou le vote inutile

Une participation importante garantira une meilleure défense des revendications des affilié.e.s de la CNRACL. C'est un des rares régimes de la Sécurité sociale dont les membres du Conseil d'administration sont élu.e.s tous les 6 ans. Cette élection qui se fait encore au suffrage universel direct apporte bien une légitimité aux élu.e.s, nécessaire, indispensable.

Le droit de voter pour ses représentant.e.s à la caisse de retraites n'est pas acquis à vie. Défendre ce droit démocratique, c'est d'en user ! Chaque voix comptera !

Modalités de vote Deux formes possibles du 1^{er} au 15 mars 2021 :

- Par voie électronique avec les codes reçus dans le matériel de vote.
- Par correspondance, le cachet de la Poste faisant foi.

Voter CGT c'est voter pour :

- améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition à prestations définies
- assurer un droit effectif au départ à partir de 60 ans sans décote, en intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage
- garantir à chacun.e une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion de 75 % de la pension du/de la conjoint.e décédé.e
- augmenter les traitements de tou.te.s les fonctionnaires (point d'indice), reconnaître les qualifications, instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- assurer la péréquation traitement/retraite en réindexant les retraites sur les salaires
- reconnaître la pénibilité et l'insalubrité par un départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre
- assurer le suivi médical post-professionnel
- garantir un budget du FAS (Fonds d'Action Sociale) permettant de répondre aux besoins des retraité.e.s
- assurer les moyens du financement de notre régime de retraites : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail
- renforcer le Statut Général de la Fonction Publique pour garantir aux usager.ère.s un service public neutre et impartial

Vos administrateur.rice.s CGT sont porteur.euse.s de vos seuls intérêts et s'engagent à défendre vos revendications. Notre liste est composée de militant.e.s actif.ve.s et retraité.e.s issu.e.s de différents territoires, de secteurs sociaux professionnels divers, de toutes les catégories, de toutes les filières.

LES CANDIDAT.E-S PRÉSENTÉ.E-S PAR LA CGT

Pour les actif.ve.s

1. Aldo PITARRESI Adjoint technique - Occitanie (09)
2. Cécile MARCHAND Infirmière - Ile de France (75)
3. Ludovic DEGRAEVE Pompier - Provence Alpes Cote d'Azur (84)
4. Malika BELARBI Aide-Soignante - Ile de France (92)
5. Sophie GALLIENNE Adjointe d'animation - Pays de Loire (53)
6. Philippe PERETTI Infirmier - Occitanie (34)
7. Frédéric AUBISSE Égoutier - Ile de France (75)
8. Maryvonne QUESSEVEUR Aide-soignante - Ile de France (92)
9. Christine PERNOT Adjointe administrative - Auvergne-Rhône-Alpes (69)
10. Eric COUQ Pupitreux - Hauts de France (60)
11. Daniel GROMAT Technicien - Martinique (972)
12. Sandrine BARRAUD Adjointe administrative - Nouvelle Aquitaine (16)
13. Philippe GARCIA Brigadier chef - Auvergne-Rhône-Alpes (69)
14. Madeleine BELLE Infirmière - Ile de France (75)
15. Armelle LE PRINCE Animatrice - Bretagne (22)
16. Jérôme JUIGNET ASHQ - Provence-Alpes-Côte d'Azur (83)
17. Didier LOUVET Attaché - Hauts de France (59)

18. Nathalie LOINSARD Infirmière - Bretagne (35)
19. Christelle GAVELLE Adjointe administrative - Hauts de France (59)
20. Bruno NIES Technicien Hospitalier - Auvergne-Rhône-Alpes (63)
21. Mickaël RAMEZ Agent de maîtrise - Hauts de France (62)
22. Isabelle BOSSEMAN Éducatrice spécialisée - Hauts de France (59)
23. Didier DAMOUR Adjoint administratif - La Réunion (974)
24. Jean ESCARTIN Infirmier - Occitanie (31)

Pour les retraité.e.s

1. Michèle BEN AZOUZ Sage-Femme - Hauts de France (59)
2. Claude BARRÉ Pompier - Bretagne (29)
3. Marie-Claude BEVIERRE Éducatrice de jeunes enfants - Ile de France (95)
4. Dominique LAHBIB Infirmière - Centre-Val de Loire (45)
5. Jean-Bruno BOUERI Pompier - Provence-Alpes-Côte d'Azur (83)
6. Danielle CECCALDI Infirmière - Provence-Alpes-Côte d'Azur (13)
7. Sabine Rosy TROMPETTE ATSEM - Martinique (972)
8. Nadine PRIGENT Infirmière - Pays de Loire (44)



**POUR EN
SAVOIR PLUS
SUR LES
ÉLECTIONS**

www.cgtservicespublics.fr



**CNRACL : NOTRE CAISSE
DE RETRAITES NOUS APPARTIENT
ET NOUS PROTÈGE**